

RWE



Comité de suivi n°3

Projet éolien d'Athienville

Compte rendu du 10/02/2023

RWE Renouvelables France

Les participants au comité de suivi

Une troisième réunion du comité de suivi s'est tenue **vendredi 10 février 2023** à 20h en mairie d'Athienville.

Personnes présentes :

- Stéphane Marchand – maire d'Athienville
- Christine Lafontaine – conseillère municipale d'Athienville
- Jean-Paul Clausse – riverain
- François Haltebourg – riverain
- Yannick Lefeuvre – riverain
- Alexandre Lefort – riverain
- Matthias Marchand – riverain
- Marc Poirel – riverain
- Jacques Lavoil – président de la communauté de communes du Pays du Sânon
- Régis Aubertein – vice-président au Pays du Sânon, en charge des énergies renouvelables
- René Wagner – maire de Xures

Équipe RWE Renewables France :

- Cédric Madamours – chef de projets éoliens
- Pauline Gand - chargée de concertation
- Victor Lhuillier - assistant chef de projets



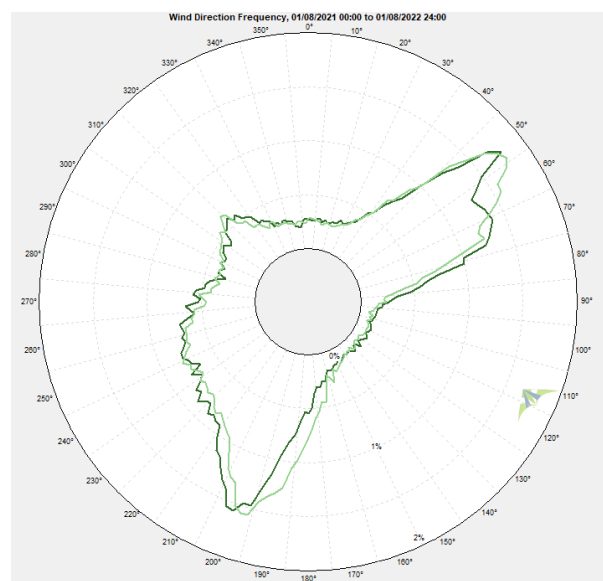
Ordre du jour

1. Introduction, actualités du projet et présentation des états initiaux¹
2. Ateliers de travail sur le projet : contraintes et implantation & travail sur les mesures d'accompagnement
3. Présentation de photomontages et choix du nom du projet

Introduction, actualités et présentation des états initiaux

Cédric Madamours, en charge du développement du projet éolien d'Athienville, rappelle quelques informations clés sur le projet : **3 éoliennes** d'une hauteur maximale de **200 mètres** et de puissance totale de **15 MW**.

Il rappelle que le **mât de mesure de vent** a été installé en juillet 2021 pour au moins 2 ans. Cette antenne de 103 mètres est équipée d'appareils permettant de recueillir des données sur le vent (« anémomètres ») mais aussi de collecter des informations sur le comportement des chiroptères (chauves-souris). Les mesures obtenues par le mât de mesure ont pour objectif de représenter le vent le plus justement possible sur toute la zone d'implantation potentielle.



Rose des vents captées par les deux girouettes positionnées sur le mât de mesure d'Athienville

À ce jour, le projet d'Athienville est dans la phase de **finalisation du choix de l'implantation**. Les états initiaux des différentes études ont été reçus. La prochaine étape sera d'évaluer les impacts et de définir les mesures afin d'*Eviter, Réduire* voire *Compenser* (séquence « ERC ») ces impacts.

Le dépôt du projet en préfecture est prévu pour la fin d'année 2023.

¹ Situation « de référence » du site, avant de prendre en compte l'implantation des éoliennes.

Ensuite, Pauline Gand, en charge de la **concertation** autour du projet, revient sur les événements réalisés en 2022. Les habitants d'Athienville et les membres du comité ont pu faire une visite de parc éolien, à Nant-le-Grand (55). Une sortie d'observation de l'avifaune (oiseaux) avec un ornithologue d'Envol Environnement a également été proposée. Enfin, au niveau de la communication, 3 lettres d'informations ont été distribuées à l'ensemble de la commune depuis le lancement du projet.

Vos questions – nos réponses

Peut-on espérer une amélioration des délais d'instruction suite au projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables ?

La durée d'instruction est déjà réglementée, mais pas toujours respectée. Nous verrons si le projet de loi voté ce mois-ci au Parlement permettra d'accélérer les délais, comme il le prévoit normalement.

Quelles sont les conclusions de l'étude environnementale ? Quelles espèces patrimoniales et invasives ont été relevées ?

L'étude environnementale répertorie la présence d'espèces de faune et de flore.

Étude de la flore

La plus grande partie de la zone présente un **enjeu faible ou très faible**, mis à part les boisements. Dans les vestiges du **boisement central** (aujourd'hui coupé) est à noter la présence d'une espèce invasive, le Robinier faux-acacia (*Robinia Pseudoacacia*). De plus, une espèce patrimoniale (patrimonialité faible), la Laïche tomenteuse (*Carex Tomentosa*) y a été relevée.



Laïche tomenteuse (©Galerie)



Robinier faux-acacia (©Pollinator)

Étude de l'avifaune (oiseaux)

La période prénuptiale (février-mai) et la période postnuptiale (août-novembre) présentent un **flux migratoire faible**. Les milans royaux ont une présence réduite et les cigognes noires sont absentes dans le rayon de 20km étudié. En saison nuptiale, plusieurs passereaux, tels que l'Alouette des champs, fréquentent la zone de coupe forestière au bord de la zone d'implantation potentielle.



Milan royal (@Noel Reynolds)



Alouette des champs (@Daniel Pettersson)

Étude des chiroptères (chauves-souris)

Des gîtes sont probablement présents au niveau des boisements au bord de la zone d'implantation potentielle. Certaines **mesures** seront appliquées :

- S'éloigner de la zone sensible ;
- Augmenter la distance bas de pale (hauteur entre le sol et le point le plus bas qu'atteint une pale) ;
- Potentiellement brider voire totalement arrêter les éoliennes aux moments d'activité important des chauves-souris.

Étude de la faune au sol

Le chat sauvage représente un **enjeu modéré** dans les boisements ainsi que les fossés et les prairies servant de « corridor » entre les boisements.

Les amphibiens, reptiles et entomofaune (insectes) présentent un enjeu **très faible ou faible** sur la zone.

Qui réalise les études environnementales ?

Pour l'étude écologique, il s'agit d'un bureau d'études indépendant spécialisé, **Envol Environnement**. Les personnes présentes à la sortie d'observation des oiseaux en octobre 2022 ont pu rencontrer l'un des écologues en charge du dossier et échanger avec lui.

Pour l'étude paysagère et l'étude d'impact, il s'agit d'**Abies Energies & Environnement** et pour l'étude acoustique il s'agit de **Sixense Engineering**.

Quel est le périmètre géographique de ces études ?

La ZIP (zone d'implantation potentielle : zone dans laquelle on cherche à implanter les éoliennes) et la zone immédiate (500 m autour de la ZIP) sont les zones étudiées avec le plus de soin. Cependant, l'aire d'étude rapprochée (dépendant de l'étude, 2km de la ZIP pour l'étude écologique) et l'aire d'étude éloignée (dépendant de l'étude, 20km de la ZIP pour l'étude écologique) sont également observées et étudiées par les bureaux d'études mais de façon moins exhaustive.

Quel sera l'impact acoustique du parc éolien ?

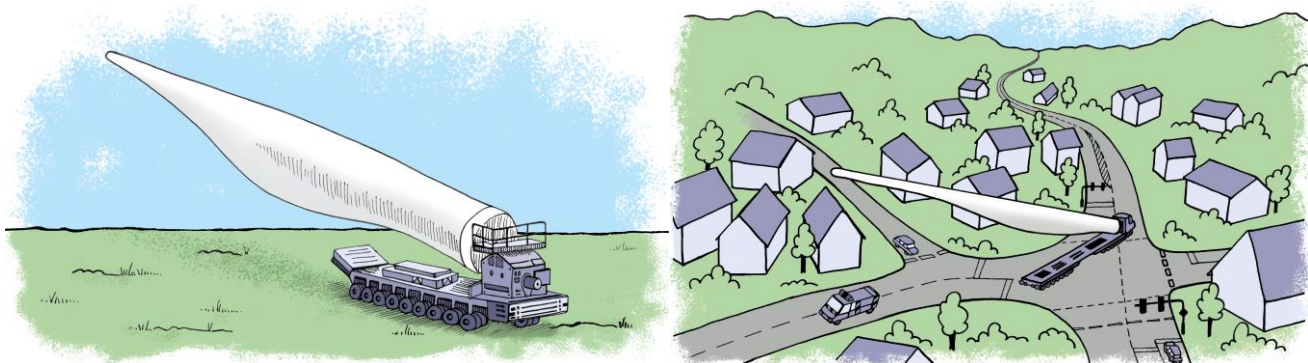
L'étude acoustique s'est déroulée sur 4 semaines, du 16/11/2022 au 14/12/2022, sur 4 points de mesures répartis autour de la ZIP, chacun représentatif de son milieu.

L'objectif est la mesure du bruit ambiant actuel pour ensuite modéliser le projet éolien et le bruit potentiel généré afin de prévoir un bridage (freinage, voire arrêt) des éoliennes adapté aux conditions locale et de vent.

Athienville n'est pas positionné dans le sens du vent dominant par rapport au projet. Le vent vient principalement du sud-ouest et du nord-est comme modélisé sur la rose des vents (page 3). Athienville, étant au nord-ouest, n'est donc pas directement dans l'axe du vent, améliorant les conditions sonores. Les autres secteurs d'habitations sont plus éloignés du projet. Quel que soit le lieu d'habitation, **un bridage ajusté permettra d'éviter l'impact et de respecter la législation en vigueur.**

Comment les éoliennes seront-elles acheminées jusqu'au site ?

En termes de chemin d'accès, la meilleure solution nécessite d'utiliser un blade-lifter² en venant du Nord-Est d'Arracourt.



Blade-lifter (©Muriel Van Frachem)

² Le blade-lifter (en anglais « leveur de pale ») est un véhicule spécialisé dans le transport de pales d'éoliennes en milieu contraint. Il permet de lever la pale à la verticale afin de négocier des virages serrés, en cœur de bourg par exemple.

Quelles seront les retombées fiscales ?

Comme toute entreprise, le parc éolien versera des impôts annuels dont une partie sera reversée aux collectivités. Les retombées fiscales dépendront du régime en vigueur au moment de l'exploitation du parc éolien. Aujourd'hui, il est estimé que la commune d'Athienville touchera **35 000€ par an**, la communauté de communes du Pays du Sânon 59 100€ par an et enfin le département de la Meurthe et Moselle 42 800 € par an pour un projet de 15 MW.

Pourquoi le nombre d'éoliennes est-il fixé à 3 ?

Un projet de trois éoliennes permet d'installer des éoliennes de rotors³ plus petits, tout en atteignant une puissance installée de 15 MW. Un projet de 2 éoliennes nécessiterait des mâts plus grands et un diamètre de rotor plus imposant, pour une puissance inférieure à 15MW et donc une production d'électricité amoindrie. Un projet de 3 éoliennes est donc un bon compromis entre un **projet éolien raisonné et une production électrique suffisante**.

Atelier sur l'implantation

Avec Cédric Madamours, la moitié du groupe essaye de trouver des configurations possibles d'éoliennes dans la ZIP. Initialement, le groupe est capable de mettre 5 éoliennes maximum dans la zone. Au fur et à mesure que les contraintes techniques, avifaunes et chiroptères sont ajoutées, le groupe se rend compte que seule une implantation à 3 éoliennes permet de respecter l'ensemble des enjeux.



³ Surface balayée par les pales de l'éolienne.

Atelier sur les mesures d'accompagnement

Avec Pauline Gand, l'autre moitié du groupe liste les ressources du territoire et les classe par catégories (environnement, monuments, économie...). Puis le 2^e groupe réfléchit à des moyens de les valoriser. RWE Renouvelables France va évaluer la faisabilité et quelles mesures s'intégreront bien dans le projet afin de concrétiser certaines de ces suggestions.



Conclusion

À 21h45, les ateliers projets sont terminés et il est présenté un diaporama de photomontages des prises de vues les plus proches ayant une visibilité sur le projet. Il est précisé qu'il s'agit d'une première modélisation et que le bureau d'étude en charge de l'étude paysagère réalisera une quarantaine de photomontages depuis l'ensemble des lieux emblématiques des zones d'étude.

Pour clôturer la réunion, RWE Renouvelables France propose au comité de choisir **un nom pour le projet**, aujourd'hui « projet éolien d'Athienville ». Le comité fera un retour à RWE d'ici 3 semaines à ce sujet.

RWE

